



Arrêté municipal N°2023-351-DPP

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE DE LA VILLE D'AIRE SUR LA LYS

**OBJET : Interdiction de stationner
Interdiction de circulation**

Chemin du Widdebrouck

Remplacement d'un appui Gespot 179 235 (poteau télécom)

Le Maire de la Commune d'AIRE SUR LA LYS,

VU le Code des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2212.1 à L.2213.6

VU le Code de la Route,

VU le livre VI du Code Pénal et les textes spéciaux

VU la demande présentée le **8 août 2023** par la Société **SADE TELECOM** pour effectuer les travaux cités en objet, **chemin du Widdebrouck**, à AIRE SUR LA LYS.

CONSIDERANT que l'exécution de ces travaux nécessite une interdiction de stationner et une interdiction de circulation sauf riverains, et qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité publique et éviter les accidents.

ARRETE:

ARTICLE 1. : La circulation sera interdite, chemin du Widdebrouck, pour l'exécution des travaux ci-dessus mentionnés,

Ce présent arrêté sera valable du 1^{er} au 30 septembre 2023. Durée effective des travaux 1 jour.

Afin de ne pas empêcher la circulation des bus scolaires, la société SADE TELECOM sera autorisée à effectuer ses travaux uniquement entre 10h et 15h.

Les riverains devront être informés de cet arrêté.

ARTICLE 2. :

- Interdiction de stationner dans l'emprise des travaux.

ARTICLE 3. : La signalisation au droit et aux abords du chantier sera mise en place, maintenue en permanence en bon état, adaptée pendant les interruptions et enlevée à la fin des travaux, sous contrôle des services de la commune, par :

- la société SADE TELECOM chargée du chantier.

ARTICLE 4. : Les contrevenants éventuels seront verbalisés conformément aux lois et règlement en vigueur. Lesdits véhicules pourront être déplacés ou mis en fourrières à la charge de leur propriétaire, à la diligence des services de polices ou de gendarmerie.

ARTICLE 5. - **Un technicien de la commune devra être présent le premier jour des travaux afin de dresser un procès-verbal d'implantation contradictoire avant l'exécution des travaux dans l'emprise du domaine public. Numéro de contact :03.21.12.93.00.**

Le remblaiement de tranchée sera réalisé avec un matériau auto compactant. Jusqu'à la côte – 4 en trottoir et -6 en chaussée.

Il y aura lieu de prévoir une réception après travaux, après remise en état, en accord avec la Municipalité.

ARTICLE 6. - Madame la Directrice Générale des Services, Monsieur le Directeur des Services Techniques, Monsieur le Chef de la Police Municipale, Monsieur le Commandant de Gendarmerie et tout agent de l'autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sous forme électronique sur le site internet de la Ville et notifié à la société SADE TELECOM.

Fait à Aire-sur-la-Lys, le 24/08/2023

Jean-Claude DISSAUX,

Maire d'Aire-sur-la-Lys

